



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 80 - DECEMBRE 2016
Recueil publié le 28 décembre 2016

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°80 - DECEMBRE 2016
Recueil publié le 28 décembre 2016

PREFECTURE DE LA VENDEE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- ARRETE N°16-DRCTAJ/2-666 portant modification de la délégation générale de signature à Monsieur Jacques CERES, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Vendée

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau du contentieux interministériel

A R R E T E N° 16 – DRCTAJ/2-666
portant modification de la délégation générale de signature à Monsieur Jacques CERES,
administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances
publiques de la Vendée

LE PRÉFET DE LA VENDÉE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques,
- VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de Vendée ;
- VU le décret du Président de la République du 25 juillet 2013 portant nomination de **Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Vendée, à compter du 26 août 2013 ;**
- VU l'arrêté ministériel du 21 octobre 2016 chargeant **Monsieur Jacques CERES, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Vendée à compter du 18 novembre 2016 ;**
- VU l'arrêté n°16-DRCTAJ/2 569 portant délégation générale de signature à Monsieur Jacques CERES, administrateur des finances publiques du 15 novembre 2016 ;

A R R E T E :

Article 1 -

L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

En outre, délégation est donnée à Monsieur Jacques CERES, afin de signer toutes copies pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée au Préfet de la Vendée et dont la certification est prévue par un texte.

En application des articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, délégation est également donnée à Monsieur Jacques CERES, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle et les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Vendée.

- le reste est sans changement.

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la préfecture à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture de la Vendée et l'administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le **28 DEC. 2016**

Le Préfet



Jean-Benoît ALBERTINI